

## Evaluation des programmes expérimentaux des régions Pactes régionaux d'Investissement dans les Compétences

Le Plan d'Investissement dans les Compétences se traduit notamment par la signature de pactes régionaux entre l'État et les régions. Parmi leurs engagements, les signataires s'attachent à approfondir un ou plusieurs objectifs prioritaires en organisant des programmes expérimentaux. A ce jour, 12 projets ont été lancés par 9 régions métropolitaines. Chaque projet fait l'objet d'une fiche relativement détaillée en annexe du cahier des charges commun.

Le présent marché vise à sélectionner des équipes en vue de suivre et évaluer ces projets sous l'égide du comité scientifique du PIC.

Région	Nom du programme
Bourgogne-Franche-Comté	Modularisation des formations du BTP
Bretagne	Prépa-projet
Centre-Val de Loire	Mise en place d'une plateforme d'identification des besoins en compétences des entreprises
Grand-Est	Mise en place d'itinéraire- compétences
Hauts-de-France(*)	Mise en place d'un incubateur pédagogique
Île-de-France	Parcours d'entrée en emploi pour les bénéficiaires de RSA
Île-de-France(*)	Développement des nouvelles technologies pédagogiques au sein des organismes de formation franciliens
Normandie	Parcours croisés pour les personnes handicapées en formation
Bourgogne-Franche-Comté / Normandie	Passeport Compétences/ badges numériques
Nouvelle-Aquitaine	Applications vidéo dans les formations en situation de travail
Pays de la Loire	Prépa Avenir en parcours intégré

(\*) ne font l'objet que d'une évaluation qualitative. Les autres font l'objet d'évaluation qualitatives et quantitatives.

Chaque évaluation envisagée fait l'objet d'un lot. Les lots sont indépendants entre eux. Les projets d'évaluation visent à fournir des matériaux et produire des analyses dans une double finalité : il s'agit de permettre aux porteurs de projet de disposer d'un regard indépendant sur la mise en œuvre ou l'efficacité de ce qu'ils ont entrepris. Les études d'évaluation doivent expliciter précisément dans quelle mesure les moyens prévus ont été mis en œuvre,

les objectifs poursuivis ont été atteints et analyser les causes des éventuels écarts constatés entre ce qui était envisagé et ce qui a été concrètement mis en œuvre.

Les études quantitatives doivent être de nature contrefactuelle : il s'agit de déterminer avec une précision suffisante l'impact du programme expérimental sur ses bénéficiaires relativement à un certain nombre de variables d'intérêt spécifiées dans la rubrique « Les questions de l'évaluation ». L'impact du programme doit être compris ici comme la valeur ajoutée nette du programme, c'est-à-dire comme la différence entre la situation observée et une situation contrefactuelle qui aurait prévalu en l'absence du programme.

Les études qualitatives doivent viser à observer dans quelle mesure les objectifs fixés au programme sont atteints. Ainsi, à titre d'exemple, elles visent à décrire de quelle façon les programmes prennent place dans le paysage institutionnel existant. Comment viennent-ils modifier, améliorer ou déstabiliser le système existant ? Par quels acteurs et avec quelle intensité sont-ils portés ? De quels moyens et de quelle réception par les acteurs ou bénéficiaires bénéficient-ils ?

Le Dossier de Consultation (DCE) du marché a été mis en ligne sur le site des marchés publics de l'Etat. Il est disponible en cliquant sur le lien suivant :

[Evaluation des programmes expérimentaux régionaux dans le cadre des pactes régionaux d'investissement dans les compétences](#)

La date de soumission des offres est fixée au **31 mai 2019 à 12h**